



Délibération No .08-2023
Mise à jour des tarifs de la Cité

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 30 mars 2023

étaient présents

au titre de l'État

- . M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des Industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint
- . M. Gérard Desaphy, Conseiller

Représentants du personnel

- . M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Martine Pinville, Conseillère de la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . Mme Cerise Jouinot, représentante du personnel avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin

Étaient excusés

- . M. Gaëtan Le Dorze, représentant Martine Clavel, Préfecture de la Charente
- . M. Jean François Dauré, Vice-président, Département de la Charente
- . Mme Hélène Gingast, conseillère, Département de la Charente
- . M. Jean Hubert Lefèvre, conseiller, Département de la Charente
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée
- . M. Jean Pierre Pagola, Comptable Public, Pairie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Nathalie Leuret, sous directrice création et diffusion, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image ville d'Angoulême
- . M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Charline Claveau, vice présidente Région nouvelle Aquitaine en charge de la culture
- . M. Frédéric Vilcoq, Conseiller culture, Cabinet du Président, Région nouvelle Aquitaine

présents : 2

pouvoir : 2

voixants : 0 (sur 13 membres)

Délibération No .08-2023 Mise à jour des tarifs de la Cité

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».
- Vu la précédente délibération n°20-2022 en date du 14 octobre 2022 relative aux tarifs de la Cité.

➤ Exposé des motifs

La Cité propose ci-après des ajouts et des modifications ponctuelles de ses tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

Les modifications sont indiquées en rouge dans le document récapitulatif ci-joint. Les autres tarifs restent inchangés.

Les modifications de tarifs concernent :

- la **baisse du tarif de base pour la refacturation des frais de gardiennage.**

Lors d'un évènement spécifique organisé par des usagers extérieurs à l'établissement, dans le cadre d'une location de salle ou pour toutes les opérations commerciales qui nécessitent la présence du service gardiennage de la Cité des frais peuvent être refacturés aux clients.

Actuellement, le tarif refacturé sur la base de 45 € HT par heure de présence apparaît trop élevé pour la plupart des partenaires et des clients.

Il est donc proposé de baisser ce tarif de base à **25 € HT par heure** de présence de la société de gardiennage pour toutes les refacturations à venir.

Les éventuelles interventions exceptionnelles type rondes de nuit, les interventions non programmées, les déplacements sur déclenchements d'alarmes, la présence de gardiennage durant les week-ends et/ou les jours fériés ainsi que toutes les autres prestations qui n'entrent pas dans le champ du tarif de base feront l'objet d'une refacturation spécifique aux clients sur la base d'un devis et d'un tarif convenu entre les parties.

Le tarif de base sera susceptible d'évoluer eu égard aux tarifs pratiqués par la société de gardiennage retenue.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider la mise à jour des tarifs ainsi proposée conformément aux modifications indiquées ci-dessus ;

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

Tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2023

prestations documentaires/bibliothèques et musée

Etablissement de bibliographies thématiques (livres, articles ou sites)

- Bibliographie existante mise à jour : **50 €**
- Création d'une bibliographie : forfait de **60 €** + temps horaire de recherche

Prêt d'ouvrages à distance (PIB) : **7 €**

Tarifs sur place des photocopies ou scans

- A4 noir et blanc : **0,10 €** - A3 noir et blanc : **0,15 €**
- A4 couleur : **0,30 €** - A3 couleur : **0,50 €**

Fourniture à distance de photocopies ou scans d'articles

- A4 noir et blanc : **0,25 €** / A3 noir et blanc : **0,50 €**
- A4 couleur : **0,80 €** / A3 couleur : **1,20 €**

Dans le cadre d'un envoi postal, frais d'envoi à ajouter : (- de 5 copies) **1,50 €**, (de 5 à 15 copies) **2 €**, (de 15 à 30 copies) **3 €**, (de 30 à 50 copies) **5 €**. Au-delà nous consulter.

Note : certains documents ne peuvent pas être photocopiés ou scannés en raison de leur fragilité.

Fournitures d'images

S'il s'agit d'un usage public, le demandeur doit faire auparavant les démarches d'autorisation de reproduction. S'il s'agit d'un usage privé, le demandeur fournira une attestation précisant cet usage.

- Images numériques : - de 1,8 Mo : **10 €**, de 1,8 à 50 Mo : **20 €**, de 51 à 100 Mo : **40 €**, + de 100 Mo : **60 €**
- Gravure sur CD : **8 €** / Frais d'envoi d'un CD : **6 €** (envoi en Chronopost : **25 €**)
- Envoi via Ftp : **3 €** par tranche de 100 Mo
- Photo repérage : **2 €**

Prêt bibliothèque

Modalités de pénalités de retard

Une première lettre de rappel sera envoyée après 10 jours de retard soit par voie postale, soit par mail. Sans réponse de l'emprunteur, une seconde lettre de relance est envoyée 15 jours plus tard et bloque le prêt dans l'ensemble du réseau.

Une troisième lettre de relance est envoyée 15 jours plus tard, soit au total 40 jours de retard. Si les documents ne sont pas restitués, l'emprunteur devra payer, auprès de la paierie départementale, le montant égal au coût de remplacement des documents, augmenté d'une amende de 8 €.

prestations Maison des auteurs

Participation aux charges résidents

- 150 €/an

Photocopies et impressions n&b et couleurs

- N et B A4 : 0,04 / A3 : 0,08 €
- Coul. A4 : 0,20 / A3 : 0,40€

Ventes fournitures auteurs (papier, CD...)

- A4 160gr : 0,01 €
- A3 160 gr : 0,02 €
- Cristal : 0,09 €
- Reliure 8 mm : 0,04 €
- Reliure 10 mm : 0,05 €

Adhésions services non-résidents

- 15 € / an / auteur

Adhésions collectifs

- 50 € / an / pour un collectif de 7 personnes max

librairie

Loi du 10 août 1981 relative au prix du livre

Les éditeurs et les importateurs doivent fixer un prix pour chaque ouvrage édité ou importé.

Le prix unique signifie que le même livre sera vendu au même prix par tous les détaillants, quelle que soit la période de l'année concernée, à concurrence toutefois de la remise légale de 5 % que tous les détaillants peuvent pratiquer.

Le détaillant est libre de faire une remise de 5 % sous la forme qui lui semblera la mieux appropriée : par escompte à la caisse, après un certain nombre ou un certain montant d'achats (cartes de fidélité), en marquant un nouveau prix à côté du prix de vente au public fixé par l'éditeur ou l'importateur ...

Loi du 18 juin 2003 dite du "droit de prêt"

Ce taux maximal de remise qu'un fournisseur (libraire ou grossiste) pourra accorder sera plafonné désormais à 9% du prix de vente public, fixé par l'éditeur (loi de 1981 inchangée) pour tout achat réalisé par les collectivités. Les collectivités en question sont l'État, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs ou les comités d'entreprise.

La librairie de la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image applique les 5% de remise uniquement aux personnes qui possèdent la carte Cité **et à compter de la mise en place de la nouvelle carte Cité +, 5% aux détenteurs d'une carte Cité+, 5% de remise au-delà de 50 € d'achats avec la carte individuelle.**

Les listes ci-après, détaillent les prix de vente :

- des produits dérivés :
 - ✓ cf fichier joint
- des dvd :
 - ✓ cf fichier joint
- chèque-cadeaux de la Cité :
 - ✓ montant 20 €

prestations de formation et participations à des conférences

Formation de techniciens et/ou de formateurs, bibliothécaires, acteurs culturels, animateurs, médiateurs... et **Conférences** et interventions ponctuelles lors de colloques, séminaires, festivals, tables rondes...

- **500 € HT par jour***, par prestation d'un collaborateur de la Cité
- **300 € HT par 1/2 journée***, par prestation d'un collaborateur de la Cité

*frais de déplacement mission hébergement en sus.

Concernant les organismes de formation, les tarifs appliqués varient selon les grilles de ces organismes.

Locations des expositions itinérantes de la Cité

Etude spécifique à chaque projet. Tarifs sur demande

Dons spontanés

La Cité pourra collecter tous les dons effectués de manière spontanée par les clients/visiteurs et notamment les dons effectués en caisse par chèques, espèces, ou cartes bancaires mais également les versements effectués par virements bancaires (micro-dons, arrondis en caisse,...). La Cité assure la gestion et l'utilisation des fonds perçus mais pourra faire appel à un ou plusieurs prestataires extérieurs pour la collecte et le traitement des dons.

locations des espaces

	tarifs HT	horaire ≤ 3h	1/2 journée ≤ 5h	journée ≤ 10h	repas cocktail	conditions du forfait	
						période de validité – hors jours fériés et sous réserve de disponibilité	matériel, mobilier, personnel
salles de projection, de conférence	salle Nemo	250 €/h	860 €	1 500 €		lundi > vendredi - 8h > 17h30	1 technicien en régie, pause déjeuner minimum 1 h pour les prestations journée
	salle Laloux	100 €/h	300 €	500 €			mobilier et matériel présentés sur les fiches techniques de chaque salle
salles de réunion, de conférence, de réception de cours	Médiation (Musée) forfait		200 €	200 €		mardi > vendredi - 8h > 18h	1 technicien pour installation et lancement
	Auditorium (Musée)		250 €	500 €			
	Rabier (Musée) forfait		150 €	150 €		lundi > vendredi - 8h > 18h	mobilier et matériel présentés sur les fiches techniques de chaque salle
	Goscinny et St Ogan (Vaisseau) forfait		150 €	1 500 €			
	Chronoscaphe (Vaisseau)		250 €	450 €			
Librairie (forfait)		90 €		étude spécifique à chaque projet			
autres espaces Vaisseau Moebius et musée	Galerias et hall de réception, etc.				250 €	étude spécifique à chaque projet	
Vaisseau Moebius	New Factory (forfait)			500 €			
Vaisseau Moebius	Table à dessin (forfait)			450 €			
prestations	fraîs de personnel (sécurité, technique, maintenance, entretien...)	frais facturés pour les prestations n'entrant pas dans le cadre du forfait (dépassesments horaires, besoins techniques spécifiques, gardienage , service ménage...) 45 € HT par heure, toute 1/2 heure commencée étant facturée frais facturés pour les prestations de gardienage : 25 € HT par heure, toute 1/2 heure commencée étant facturée (hors interventions spécifiques, week-ends et jours fériés sur devis) 250 € HT la journée pour forfait technicien supplémentaire Test technique : forfait 250 € HT					

En dehors de la prestation forfait toute demande fait l'objet d'une étude. La Cité se réserve le droit d'un geste commercial (indiqué sur devis).

Des prestations complémentaires type : café d'accueil, reportages dessinés, ateliers BD, ... feront l'objet de devis et de tarifs spécifiques.

Remise fidélité : 20% valable sur une 2^{de} location et suivantes effectuée(s) dans l'année civile d'une 1^{ère} prestation

Remise bureau des congrès, office tourisme du pays d'Angoulême : 7%

Conditions particulières: membres du pôle image (entreprises, écoles...),

Magelis, GrandAngoulême : remise 25% collectivités

membres de l'EPCC : 1 salle gratuite par an puis remise 50%

Les remises ne sont pas cumulables, la remise la plus favorable au client est appliquée. Elles sont valables uniquement sur le tarif de mise à disposition de la salle, non sur les prestations.

participation aux charges de bâtiment :

Compte tenu de la hausse considérable du prix des différents fluides et notamment des tarifs du gaz et de l'électricité, la révision des tarifs par une délibération du Conseil d'administration de la Cité (délib. 26-2022 du 22 déc. 2022) est la suivante :

- Hausse du tarif de base à **104 € HT par m2 occupé par an** applicable à compter du 1^{er} janvier 2023

et :

- Création d'un tarif de base spécifique à 48 € HT par m2 occupé par an mais qui n'intègre pas les dépenses électriques et qui pourra prendre le relais sur le tarif indiqué ci-dessus. Ce tarif sera adossé à la refacturation des consommations réelles d'électricité aux structures hébergées dans le bâtiment Moebius et ce sous réserve de la mise en fonction des matériels permettant d'évaluer les consommations par zone.

Exemple application :

occupations actuelles	m ² . occupés	Total h.t. annuel	Total h.t. mensuel
Structure hébergée	500	52 000 €	4 333 €

participation loyers bâtiment :

Le loyer annuel pour les espaces occupés par des tiers dans le Vaisseau Moebius, charge qui vient en complément de la participation aux charges locatives, est de **56 € HT par an par m² occupé** (délibération n°20-2022 du 14 oct. 2022).

Tarifs applicables à partir du 1^{er} avril 2023

Désignations	à partir de avril 23	commentaires
Cartes cité		
Carte cité individuelle	15,00 €	Avantages : musée, expositions gratuits ; accès cartes cinéma, prêt biblio, en illimité, remise 5% librairie, invitation vip, conférences
Carte cité moins de 18 ans	Gratuit	
Carte cité duo	22,00 €	
Carte cité étudiants Grand Angoulême	7,50 €	
Carte cité CE et collectivités	7,50 €	
Carte cité partenaire	7,50 €	
Carte gratuite		EESL Auteurs BD, personnel cité et suivant convention de partenariat
Carte cité scolaire et para-scolaire (1)	100,00 €	accès musée gratuit, prêt malles pédo., ateliers 3 €/enfants, visites commentées 2,5€/enfants (minimum 8pers.), 5% librairie
Entrées - musée + expositions		
Plein tarif	10,00 €	
Tarif réduit	6,00 €	étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, seniors de + de 60 ans, carte famille nombreuses, carte invalidité et accompagnant, pass éducation, carte Cezam, carte maison des artistes, partenaires, pass privilège giles de France
Gratuit	Gratuit	moins de 18 ans, minima sociaux, accompagnateur groupe + de 10 pers. (dans la limite de 1 pour 10), carte lcom et lcomos, abonnés de la Cité, AMBD, carte presse, guide conférencier, auteurs BD, 1 ^{er} dimanche du mois sauf juillet/aout, carte culture, pass Paris première, étudiants de l'EESI
Expositions temporaires - Tarif spécial		
Plein tarif	5,00 €	
Tarif réduit	3,00 €	étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, seniors de + de 60 ans, carte famille nombreuses, carte invalidité et accompagnant, pass éducation, carte Cezam, carte maison des artistes, partenaires, pass privilège giles de France
Gratuit	Gratuit	moins de 18 ans, minima sociaux, accompagnateur groupe + de 10 pers. (dans la limite de 1 pour 10), carte lcom et lcomos, abonnés de la Cité, AMBD, carte presse, guide conférencier, auteurs BD, 1 ^{er} dimanche du mois sauf juillet/aout, carte culture, pass Paris première, étudiants de l'EESI
Tarif "groupe adulte"	5,00 €	à partir de 10 pers. (attention mini 10 personnes facturées en cas de désistement)
Billet couplé musée+cinéma	10,00 €	
Pass Musées	10,00 €	billet combiné pour 3 Musées

Visites guidées - ateliers		
Visites guidées	5,00 €	tout visiteur et - de 18 ans
Visites guidées - abonnés scolaires et para-scolaires	2,50 €	
Ateliers	6,00 €	tout visiteur et - de 18 ans
Ateliers - abonnés scolaires et para-scolaires	3,00 €	
Stage BD 1 journée	12,00 €	
Stage BD 2 jours	24,00 €	
Stage BD 3 jours	40,00 €	
Stage 1 semaine	70,00 €	
Cours BD annuel	180,00 €	Cours BD : tarif réduit pour les centres sociaux et culturels et partenaires identifiés Remboursement partiel au prorata de la période si interruption des cours
Cours BD annuel tarif réduit	150,00 €	
Visite du musée avec mise à disposition d'1 guide conférencier	60,00 €	en complément d'1 entrée groupe
"Mon petit patrimoine" (bibliothèque)	Gratuit	mon petit patrimoine chrono (réservé aux scolaires) mon petit patrimoine numérique mon petit patrimoine atelier
"Mon petit patrimoine découverte" (abonnés scolaires)	Gratuit	
Prestation goûter (jusqu'à 15 enfants)	30 €	En sus prestation atelier ou visite
Prestation goûter (de 15 à 30 enfants)	50 €	
Cinéma		
Plein tarif	7,50 €	
Tarif réduit	6,00 €	apprentis, demandeurs d'emploi allocataires du RSA, familles nombreuses, cartes sénior cartes cezam, séances cinémômes : adulte accompagnant un ou plusieurs enfants, personnes en situation de handicap
Tarif réduit étudiant	4,00 €	
Séance samedi/dimanche 11H adulte	4,00 €	
Tarif jeune (- 18 ans)	4,00 €	
Tarif avant première (préachat)	3,50 €	
Supplément relief	Gratuit	
Supplément relief ciné pass	Gratuit	
Ciné pass 10 places, abonnés cartes cité	50,00 €	
Opération nationale « Festival Cinéma Télérama »	4,00 €	
Festival Film Court pour séance individuelle	2,50 €	
Opération nationale prix Jean Renoir Lycéens	4,00 €	
Opérations «Restau. du cœur»	3,50 €	
Opération, « Festival film Francophone » Pass 10 films	25,00 €	

Opération, école et cinéma (tarifs département)	2,00 €	
Opération, collège et cinéma (tarifs nationaux)	2,50 €	
Opération, lycéens au cinéma (tarifs nationaux)	2,50 €	
Tarifs scolaires hors dispositifs locaux et nationaux	3,50 €	
Accompagnateur	Gratuit	
Ciné-gouters	6,00 €	en complément d'une entrée ciné au tarif jeune
Tarif courts métrages	3,50€ et 4,00€	3,50 € jeunes - 18 ans et 4 € tarif par adulte accompagnateur
Tarif spécial (réouverture cinéma)	5,00 €	opération tarifaire exceptionnelle pour la réouverture du cinéma suite à la fermeture subie dans le cadre de la crise sanitaire Covid19
Conférence(s) (master class...)		
Plein tarif	5,00 €	
Tarif réduit	4,00 €	
Accompagnateur	Gratuit	
Autres		
Courant 3D pass	12,00 €	
Courant 3D entrée	3,50 €	
Courant 3D scolaire	2,50 €	
Evènements (Murder party, Escape game, ...) tarif 1	15,00 €	
Evènements (Murder party, Escape game, ...) tarif 2	9,00 €	
Evènements (Murder party, Escape game, théâtre d'impro...) tarif 3	5,00 €	

Entrées musée tarifs spéciaux groupes ODT/CDT:

tarifs groupes ODT/CDT

visite libre (avec introduction à la visite) + de 10 personnes	+ au choix	options visites accompagnées (durée 1h)	option visite diaporama (durée : 1h)
4 € par pers.		forfait groupe 1 guide pour 25 personnes.	forfait groupe 1 guide pour 50 à 75 pers.
ODT/CDT 4,50 € par pers		30,00 €	30,00 €

Possibilité d'augmenter la capacité d'accueil en doublant ou la durée ou le nombre de guide - 30 euros supplémentaires